



Loyer impayé , quel recours ?

Par **guillaume**, le **19/04/2011 à 18:17**

Bonjour,
De nouveaux locataires sont en place dans mon appartement. Nous sommes le 20 avril et leur premier loyer n'est pas payé. Leur pere est cautionnaire, avec la clause "sans bénéfice de discussion".
Que puis-je faire dans l'immediat ?
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **19/04/2011 à 19:23**

Vous avez plusieurs choix
- vous les avez contactés ? Il arrive que le 1er virement ne se fasse pas, au niveau de la banque, quand on a mis en route un virement automatique
- LRAR aux deux, procédure amiable
- directement le commandement de payer (aux deux) par huissier